

## Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bourgogne-Franche-Comté

AVIS N° 2022 – 01

<b>Date validation officielle :</b> 10/02/2022	<b>Objet : plan de gestion de la Réserve naturelle nationale du Girard (39)</b>	<b>Vote : unanimité</b>
---	---	-------------------------

Le CSRPN, réuni en visioconférence le 10 février 2022, a examiné au titre de l'article R.332-22 du code de l'environnement, l'évaluation du plan de gestion 2016-2020 et le projet de plan de gestion 2022-2031 de la Réserve naturelle nationale du Girard, proposés par l'association Dole Environnement, gestionnaire, représentée par Frédéric Topin, conservateur de la réserve naturelle.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier sur la base du rapport d'évaluation du plan de gestion 2016-2020 et du projet de plan de gestion 2022-2031 du conservateur, transmis en amont de sa présentation en séance et des conclusions de Claude Amoros et Jean-Yves Cretin, rapporteurs.

Vu l'évaluation du plan de gestion 2016-2020 de la Réserve naturelle nationale du Girard, réalisée par le gestionnaire,

Vu le projet de plan de gestion pour la période 2022-2031, proposé par le gestionnaire,

Vu la demande d'avis formulée par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté,

### Considérant :

- que l'évaluation du plan de gestion 2016-2020 a pour objet d'établir un bilan des opérations réalisées et d'alimenter les objectifs et les opérations du plan de gestion suivant ;
- que le plan de gestion proposé pour la période 2022-2031 a été élaboré selon la méthodologie proposée par Réserves Naturelles de France, qu'il est le cinquième plan de gestion de la réserve naturelle depuis sa création en 1982 et qu'il s'inscrit dans la continuité des quatre plans de gestion précédents, avec ténacité et s'appuyant sur des connaissances acquises et validées, enrichies lors de chaque séquence ;
- le remarquable intérêt patrimonial du Girard et de ses systèmes aquatiques et riverains en basse vallée du Doubs, et leur originalité à l'échelle du massif jurassien ;
- que ses enjeux ont été clairement identifiés et bien hiérarchisés ;
- qu'en raison des différences d'échelles spatiales des processus à prendre en considération et des actions à mener, le nombre d'objectifs à long terme est passé de cinq à six, afin de distinguer les enjeux liés aux eaux courantes des enjeux liés aux annexes alluviales ;
- que le choix des objectifs et des actions à mener paraît cohérent avec les enjeux et tout à fait réaliste compte-tenu notamment du nombre de facteurs de réussite non-maîtrisables par le gestionnaire ;
- que les remarques et propositions des rapporteurs formulées avant, pendant et après une visite réalisée sur le terrain, ont bien été intégrées ;
- que les objectifs de gestion s'appuient sur des connaissances scientifiques qui sont parfois lacunaires, notamment sur les processus hydrogéomorphologiques qui se réalisent à une échelle dépassant largement les limites de la réserve naturelle ;
- que les approches écologiques vont de pair avec la compréhension de l'hydrodynamique et des effets de la renaturation de la confluence de deux rivières emblématiques du massif, le Doubs et la Loue, suite à une expérimentation en vraie grandeur avec des moyens techniques conséquents ;
- que l'aspect insertion, concertation, reconnaissance et rôle pédagogique de la réserve dans son environnement humain est toujours promu par le conservateur, avec l'appui des mouvements associatifs, des écologues universitaires et des élus locaux et départementaux ;

### Le CSRPN souligne :

- la qualité des documents produits et l'importance du travail qu'ils représentent ;
- la réussite impressionnante de l'ambitieux projet de renaturation de la confluence, conduit à bien grâce à la ténacité, la bonne volonté et l'aide financière des divers acteurs, avec des résultats attendus immédiatement perceptibles sur le terrain ;
- la richesse en informations concernant le passé historique du site du Girard puis le cheminement récent qui a progressivement fait émerger le projet de réserve puis d'aménagements hydrauliques au cours des décennies ;
- la volonté de suivre avec précision la fonctionnalité des travaux de renaturation (désenrochements, suppression du chemin de la digue et des casiers...) et leur impact sur certaines espèces à enjeux ;
- la prise en compte de la pédologie, de la circulation de la nappe et de l'amélioration fonctionnelle du cours du Vieux-Doubs ;
- la mise en application de suivis conséquents concernant faune, flore et fonge, ainsi que le vieillissement des systèmes forestiers et les dommages dus à la charalrose ;
- la difficulté récurrente du contrôle des espèces invasives, ici en particulier de l'érable négundo ;


- la qualité et l'abondance de l'iconographie, appuyée par la mise en œuvre de la technique du drone, permettant de suivre de façon formelle la métamorphose du paysage, tout en créant les moyens d'information en direction des divers publics, locaux, régionaux, associatifs ou scientifiques ;
- la volonté d'intégration dans des programmes de mesures et/ou de recherche qui dépassent largement les limites territoriales de la réserve naturelle, ce qui paraît indispensable compte-tenu du rôle majeur de la dynamique fluviale et des nappes phréatiques ;
- la prise en compte des effets du changement climatique, qui se traduit en particulier par l'intégration dans la gestion de la réserve naturelle, des résultats et des outils issus du projet LIFE Natur'Adapt coordonné par Réserves Naturelles de France.

**Le CSRPN demande :**

- que la section « diagnostic et enjeux » du plan de gestion soit complétée sur le volet géologique du site ;
- que les suivis piscicoles soient approfondis et perfectionnés ;
- que les opérations importantes d'intervention sur les milieux humides ou aquatiques (chenal de sauvegarde piscicole, suppression du reste de la digue, restauration du Vieux-Doubs, etc.) soient soumises à l'avis du CSRPN, une fois leur contenu détaillé et documenté ;
- que les possibilités d'étendre le périmètre de la réserve naturelle soient étudiées.

**Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur le projet de plan de gestion 2022-2031 de la Réserve naturelle nationale du Girard.**

Le Président du CSRPN  
Vincent GODREAU



V. GODREAU